



**MILLENNIUM
CHALLENGE ACCOUNT
SENEGAL II**

Millennium Challenge Account-Sénégal II (MCA-Sénégal II)

Compte rendu de la conférence préalable à la soumission des offres pour la production de photos et vidéos

Date et heure : 18 Janvier 2023 à 10 heures

Lieu : en ligne à partir de la salle de réunion du CEO de MCA-Sénégal II

Participants :

Pour MCA-Sénégal II :

- Arame Ndiaye FALL : Directrice de la Passation des Marchés
- Sophiane Bengeloun : Experte Communication Digitale

Pour le Procurement Agent

- Adja Assiétou DIALLO : Procurement Specialist
- Nicole Marguerite C. DIOUF : Procurement Specialist

Pour les entreprises en ligne :

- AV CONCEPT
- INSIGN AFRICA
- TAKE-OFF SARL
- ECOM
- SUPERNOVA
- AS COMMUNICATION
- SABODAL'ART VISION
- AGENCE SENMA
- NATAAL STUDIO

1. INTRODUCTION

Le présent compte rendu fait suite à la réunion de pré-soumission relative à l'Appel d'Offres **pour la production de photos et vidéos.**

La réunion a été présidée par Madame Arame Ndiaye FALL, Directrice de la Passation des Marchés de MCA-Sénégal II.

Après avoir vérifié les participants présents en ligne, elle a ouvert la séance et a souhaité la bienvenue aux représentants des entreprises et a expliqué la procédure de déroulement de la conférence préalable à la soumission des offres.

2. PRESENTATION DE LA DIRECTION COMMUNICATION

La présentation a été faite par Madame Sophiane BENGELOUN, Experte Communication Digitale. Après avoir procédé à un bref rappel du compact, elle a rappelé l'objet de l'appel d'offres en mettant l'accent sur le contenu des photos et vidéos.

3. PRESENTATION PAR LE PROCUREMENT AGENT DES CONDITIONS SPECIFIQUES DE CONCURRENCE ET FORMULATION DE RECOMMANDATIONS AUX PARTICIPANTS POUR UNE MEILLEURE PREPARATION DES OFFRES A SOUMETTRE ;

La présentation du Procurement Agent était axée sur les conseils pratiques, notamment les dispositions que les entreprises devront prendre pour une bonne préparation de leurs offres, les avantages comparatifs et le rappel des principes de Passation de Marchés dans le cadre des financements du Compact.

A cet effet, il a été demandé aux entreprises de s'approprier de l'ensemble des dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en le lisant attentivement, sans négliger aucun détail, pour se donner toutes les chances de soumettre la meilleure offre possible.

Par ailleurs, il a été rappelé que les Offres seront évaluées par un panel indépendant mis en place par MCA-Sénégal II. Ce panel produira un rapport argumenté sous-tendu par des commentaires sur les forces et les faiblesses relevées pour chaque soumissionnaire et pour chaque critère.

La représentante du Procurement Agent a également présenté de manière succincte, les incitatifs offerts aux soumissionnaires dans le cadre des Compacts MCC, pour donner une meilleure perception du système dans lequel les entreprises vont concourir.

Enfin, quelques dispositions essentielles du DAO ont été présentées tout en formulant les recommandations pour une bonne préparation des offres :

• Contrôle qualité des offres :

Veillez à la complétude de la documentation fournie conformément aux exigences du DAO (Exhaustivité de l'offre), pour permettre d'établir la recevabilité de votre offre, d'évaluer sa conformité technique et d'analyser votre qualification à mettre en oeuvre le contrat au cas où il vous serait attribué. Aussi, le soumissionnaire pourra dresser une check List pour s'assurer que l'ensemble des pièces constitutives de la soumission ont été réunies et que les exigences ont été adressées dans l'offre. Le soumissionnaire devra garder à l'esprit qu'une vérification des références est faite en cours d'évaluation, par MCA-Sénégal II.

• Soumission de l'offre :

S'assurer que toutes les instructions afférentes au mode de soumission de l'offre ont été respectées, en l'occurrence bien l'annexe 1 aux Données Particulières de l'appel d'offres qui décrit la procédure de soumission des offres par voie électronique. **La seule voie de soumission est à travers le lien Dropbox :**

<https://www.dropbox.com/request/b5JExc6OQujyx10U4j78>

Aucun autre mode de soumission ne sera accepté ; veiller à soumettre vos offres dans les délais prescrits dans le DAO (**06 février 2023 à 15 H**) ; garder à l'esprit que le lien expire à la date et à l'heure limites de dépôt des offres, aucune dérogation ne sera accordée. Respecter scrupuleusement les I.S 12.2 et 12.3 (dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres) relatives au contenu des Offres (Technique et Financière).

- **Lettres de soumission de l'offre (technique et financière) :**

Il a été rappelé qu'il s'agit de deux lettres de soumission (une lettre de soumission de l'offre technique et une lettre de soumission de l'offre financière). Ce sont également des pièces essentielles de l'offre et aucune modification des formulaires n'est autorisée, sous peine de rejet de l'offre. Les lettres de soumission doivent être complétées et dûment signées par la personne habilitée ou mandatée à cet effet. Les statuts et le cas échéant les procurations écrites en bonne et due forme doivent être fournis. En cas de groupement/ association de firmes, les lettres doivent être signées par la personne dûment habilitée à signer au nom du groupement. L'accord de groupement doit également être joint en Annexe de la lettre de soumission ; la durée de validité de l'offre doit être précisée dans la lettre de soumission : 120 jours après la date limite de soumission, conformément aux dispositions de l'I.S 21.1 des DPAO ;

- ✓ **Pour la Lettre de soumission de l'Offre technique:** S'assurer que toutes les annexes aux lettres de soumission sont jointes: Procuration habilitant le signataire à signer au nom du Soumissionnaire; Lettre(s) de constitution ou tout autre document indiquant la forme juridique; l'Accord de coentreprise le cas échéant

NB: Joindre la Garantie d'offre dans l'offre technique et s'assurer que celle-ci ne comporte aucune information relative à l'offre financière.

La lettre de soumission de l'offre technique ne doit contenir aucune information financière

- ✓ **Pour la Lettre de soumission de l'Offre financière:** Le montant total de l'ensemble des périodes doit y être mentionné

- **Garantie d'offre :**

Pièce essentielle de l'offre, la non-fourniture ou la non-conformité de la garantie est un motif de rejet de l'offre. Il a été également rappelé que toute omission, divergence ou réserve à ce niveau est considérée comme substantielle. A ce propos, il s'agira de veillez au respect du formulaire type prévu à cet effet, sans altération (aucun formulaire substitutif n'est accepté); le délai de validité doit aller jusqu'à 28 jours après l'expiration du délai de validité des offres qui est de 120 jours; Le montant minimal de la caution doit être de 2 millions F CFA ; La caution doit être émise par une institution habilitée dans le Pays ; il a été également demandé aux participants d'éviter les erreurs dans l'établissement de la caution (Nom bénéficiaire; Réf marché; etc.). L'original de la Garantie d'Offre devra être déposé physiquement à l'adresse annoncée dans le DAO avant la date limite de soumission des offres spécifiée dans le DAO (aucun retard ne sera toléré).

- **Bordereau des prix :**

Veillez remplir le bordereau des prix pour chaque période (période de base, option 1, option 2 et option 3); Le Formulaire de Bordereau **récapitulatif** des prix (de l'ensemble des périodes) se présente comme ci-après :

	Montant Total HT HD
Période de base	
Option 1	
Option 2	
Option 3	
TOTAL HT/HD	

Sur la dernière ligne de ce tableau récapitulatif, il doit y figurer la somme des montants des différentes périodes et c'est ce même montant qui doit être mentionné sur la lettre de soumission de l'offre financière. Tous les prix doivent être en **F CFA Hors Taxes, Hors Douane**. Veillez également à ne pas modifier les quantités. Evitez les omissions et les erreurs de calcul souvent constatées dans les bordereaux de prix des soumissionnaires et qui peuvent compromettre la compétitivité de votre offre; Les omissions majeures, les incohérences ou le manque de détails peuvent entraîner un rejet de l'Offre

- **Qualification du Soumissionnaire**

Le Soumissionnaire devra communiquer toutes les informations demandées dans les feuilles d'information et formulaires figurant à la Section IV pour établir qu'il possède les qualifications requises pour exécuter le Contrat ; veiller à l'exhaustivité des formulaires prévus à cet effet et au respect des formats et contenus stipulés dans le DAO ; en cas de soumission par un groupement, ou de sous-traitance annoncée, veiller aux exigences spécifiques pour chaque critère de qualification et donc aux besoins d'informations exigées pour chaque formulaire spécifique.

Les Formulaires de soumission **(10)** sont rappelés comme ci-après:

Offre Technique

- Lettre de soumission de l'Offre Technique
- Garantie d'Offre
- Description des biens
- Formulaire de certification d'Entreprise Publique (BSF 1.1)
- Informations relatives au soumissionnaire (BSF 1)
- Informations relatives aux membres de la Co-entreprise/Association (BSF 2)
- Références des Contrats Antérieurs (BSF 7)
- Formulaire de Certification du respect des sanctions dûment complété et certifié (BSF 8)

Offre financière

- Lettre de soumission de l'Offre Financière
- Bordereau des Prix et des biens

NB: joindre les versions Excel des Bordereaux de Prix dans l'offre financière

- **Quelques rappels essentiels**

Date limite pour solliciter des clarifications	23 janvier 2023
Date limite de réponse aux demandes de clarifications	30 janvier 2023
Adresse aux fins de demandes d'éclaircissement	IDUSMCASenegalPA@dt-global.com avec copie à : bids@mcasenegal.sn
Date limite de Soumission des offres	06 février 2023 à 15:00 (Heure locale de Dakar)
Ouverture des offres	06 février 2023 à 15:15 (Heure locale de Dakar)
Délai de Validité des Offres	120 jours après la date limite de dépôt des offres
Délai de validité de la garantie de soumission	28 jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre
Note minimale de Qualification Technique	80 points
Pondération note technique et financière	T= 70% P= 30 %

4. SÉANCE DE QUESTIONS/ RÉPONSES:

A la fin des présentations, les questions suivantes ont été posées par les participants :

Pouvez-vous clarifier exactement ce que c'est la garantie de soumission ?
Dans la liste des biens à fournir, il y'a des tournages dans les régions. On aimerait savoir si à chaque fois qu'il est mentionné production, cela comportait de la production et post production ou si cela prenait en compte que la partie production et donc tournage ?
Pouvez-vous définir le nombre de jours par zone de tournage ?
Dans le DAO, à la section 4, il y'a une page qui se nomme bordereau des prix et calendrier des services connexes, pouvez-vous apporter quelques précisions pour remplir ce tableau ?
Pouvez-vous préciser les documents administratifs obligatoires svp ?
La diffusion fait-elle partie du prix à proposer ou bien c'est un autre prix à part ?
Les tournages se feront-ils obligatoirement dans toutes les régions ?

Toutefois, il a été rappelé dans ce sens que les soumissionnaires potentiels peuvent demander des clarifications par courriel au plus tard quinze (14) jours avant la date limite de soumission des offres, de manière à ce que les réponses leur soient communiquées à tous au plus tard sept (07) jours avant la date limite de soumission des offres.

Les demandes de clarifications doivent être adressées au Procurement Agent de MCA Sénégal II à l'adresse : IDUSMCASenegalPA@dt-global.com

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la Directrice de la Passation des Marchés a renouvelé ses remerciements aux Entreprises pour l'intérêt manifesté pour la mission avant de clôturer la réunion.